



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA FLÈCHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI 16 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de LA FLÈCHE, convoqué par M. Romain LEMOIGNE, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Les conseillers municipaux suivants étaient convoqués :

M. LEMOIGNE	M. PHELIPEAU	M. BARAT
M. THOMAS	Mme OUVRARD	Mme MARCHI
Mme LEVASSEUR	Mme LELIÈVRE	M. BAUDRY
M. NIVESSE	M. BERTIN	M. ROYER
Mme CHEREL	Mme AUGIER de CRÉMIERS	Mme RACHET
M. SERVEAU	M. KEVORKIAN	Mme COGNARD
Mme CHÂTILLON	Mme SERVEAU	M. ROGHE
M. BESNARD	M. PICARD	Mme ENDRÈS
Mme DUBOIS	Mme HATTON	M. de FRÉMICOURT
M. BARLEMONT	M. OUVRARD	Mme MARTIN
Mme TOUSSAINT	Mme LIGER	Mme DELHOMMEAU

Date de convocation : 10/04/2026	Absents excusés :
Elus en exercice : 33	- M. ROYER (pouvoir à M. Roghe)
Elus présents : 31	- Mme ENDRÈS (pouvoir à Mme Rachet)
Elus absents : 2	
Pouvoirs : 2	
M. Cyril PICARD, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance.	

DÉLIBÉRATION N°DGS260416D001

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B.) POUR 2026

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et aux intercommunalités soumis à l'obligation d'établir un budget, et plus généralement aux collectivités.

La Ville de La Flèche est donc soumise à cette même obligation.

Le débat doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce DOB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») a renforcé l'information des conseillers municipaux en élargissant le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa version en vigueur, il est présenté aux membres de l'assemblée des éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) joint.

À l'issue de cette présentation, les membres du Conseil municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales des budgets pour l'exercice 2026.

Le Conseil municipal prend acte du débat

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Cyril PICARD

Romain LEMOIGNE



Budget principal et annexes

Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) 2026

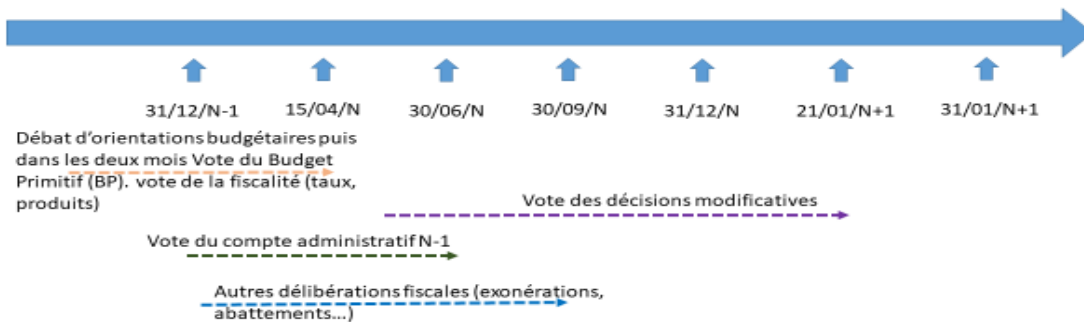
Support D'ACCOMPAGNEMENT
au Débat d'orientations Budgétaires

Conseil Municipal du 17 Avril 2026

INTRODUCTION :

✓ Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel (BP = budget primitif), leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

LE CALENDRIER BUDGETAIRE ET FISCAL



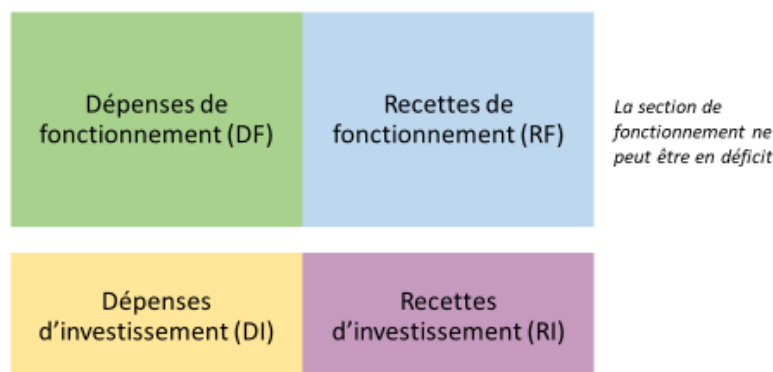
✓ La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (D.O.B.) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante. Le D.O.B doit concerner le budget principal et les budgets annexes.

✓ L'un des objectifs du D.O.B est de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée sur l'avenir de la collectivité à court et moyen terme. Le R.O.B. (rapport d'orientation budgétaire) est donc un outil pédagogique permettant de partager des informations utiles au débat. Il donne notamment la possibilité de s'exprimer sur la situation financière. Il n'existe aucune obligation de forme, son contenu varie en fonction de chaque collectivité et il n'a pas de caractère décisionnel. La loi NOTRe a notamment rappelé les principes du DOB et institué l'obligation de fournir des éléments sur la dette et le personnel, ce qui était déjà institué dans le support de la ville de La Flèche depuis de nombreuses années.

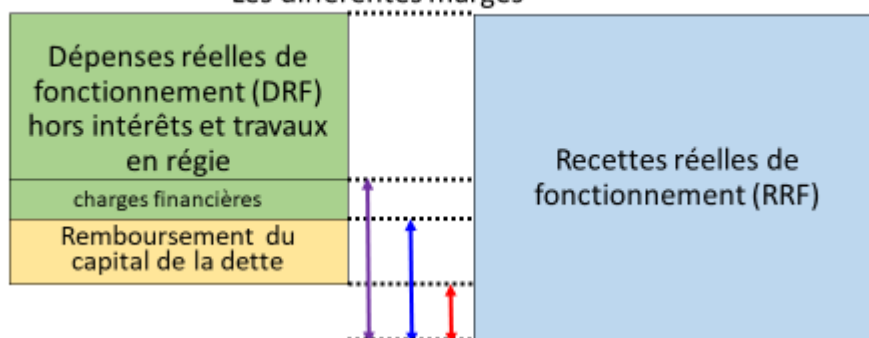
✓ La nomenclature comptable M57 a remplacé la nomenclature M14 en 2024. Cette modification a peu d'impact pour le DOB. A titre indicatif les principales modifications consistent à préciser les modalités de mise en œuvre des AP-CP, permettre une fongibilité des crédits entre chapitres d'une même section (hors chapitre 012), transférer la majorité des charges et produits exceptionnels vers les charges et produits de gestion et supprimer les chapitres de dépenses imprévues. A périmètre constant l'épargne de gestion sera donc impactée mais pas les épargnes brutes et nettes. Il conviendra aussi de réfléchir à « la marge d'erreur » à prendre sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement en l'absence de chapitres de dépenses imprévues pour les deux sections.

✓ Schéma synthétique d'un budget

Présentation synthétique de la structure d'un budget



Les différentes marges



Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers = $RRF - (DRF - \text{intérêts} - \text{travaux en régie})$

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie = $\text{épargne de gestion} - \text{charges d'intérêts}$. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. = $RRF - DRF - \text{remboursement du capital}$

1ère Partie : LE CONTEXTE NATIONAL

❖ LOI DE FINANCES

A nouveau, un contexte institutionnel et financier exceptionnel

(Sources principal : séminaire projet de loi ESFILO-Vogel et localtis)

La loi de finances initialement déposée était construite sur un scénario de déficit public de 4.7% du PIB, d'une croissance du PIB de 1% et d'une inflation à +1.3% pour l'année 2026.

En 2025, les collectivités représentaient 18.7% des dépenses publiques et contribuaient pour moins de 10% au déficit public. En 2026 leurs dépenses étaient estimées à 18.4% des dépenses publiques et leur contribution au déficit public diminuerait sensiblement à 6.4%. La contribution au déficit public correspond « à l'évolution du stock de dette des collectivités » qui néanmoins votent leurs budgets en équilibre.

En l'absence probable de majorité pour voter un texte, le gouvernement a donc décidé d'avoir recours au 49.3 pour l'adoption du PLF pour 2026.

Le texte conserve une grande partie des arbitrages pris par le Sénat en ce qui concerne les collectivités. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025 et l'effort demandé aux collectivités en 2026 doit s'élever à "près de 2 milliards d'euros" selon les calculs du gouvernement, dont 1.7 pour les intercommunalités qui sont les plus impactées au regard de leurs ressources.

Peu avant l'intervention en séance du Premier ministre, la ministre de l'Aménagement du territoire a déclaré que "les collectivités ne seront jamais pour le gouvernement une variable d'ajustement". Mais que, simultanément, "nous avons collectivement à assurer un effort de redressement en limitant le déficit à 5%" du PIB. Françoise Gatel ajoutait : "En aucun cas, les collectivités ne sont coupables ou responsables de ce déficit."

"Nous maintiendrons la dotation globale de fonctionnement à son niveau", indiquait-elle aussi, interrogée lors de la séance des questions au gouvernement. La hausse de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) dont devrait bénéficier la ville de La Flèche sera financée par une baisse de la dotation forfaitaire des communes et des deux parts de la DGF et de la DCRTP des intercommunalités, dont celle du Pays Fléchois.

L'indexation des valeurs locatives sera de 0.8% en 2026.

2ème Partie : L'ENVIRONNEMENT FLÉCHOIS

❖ LA POPULATION

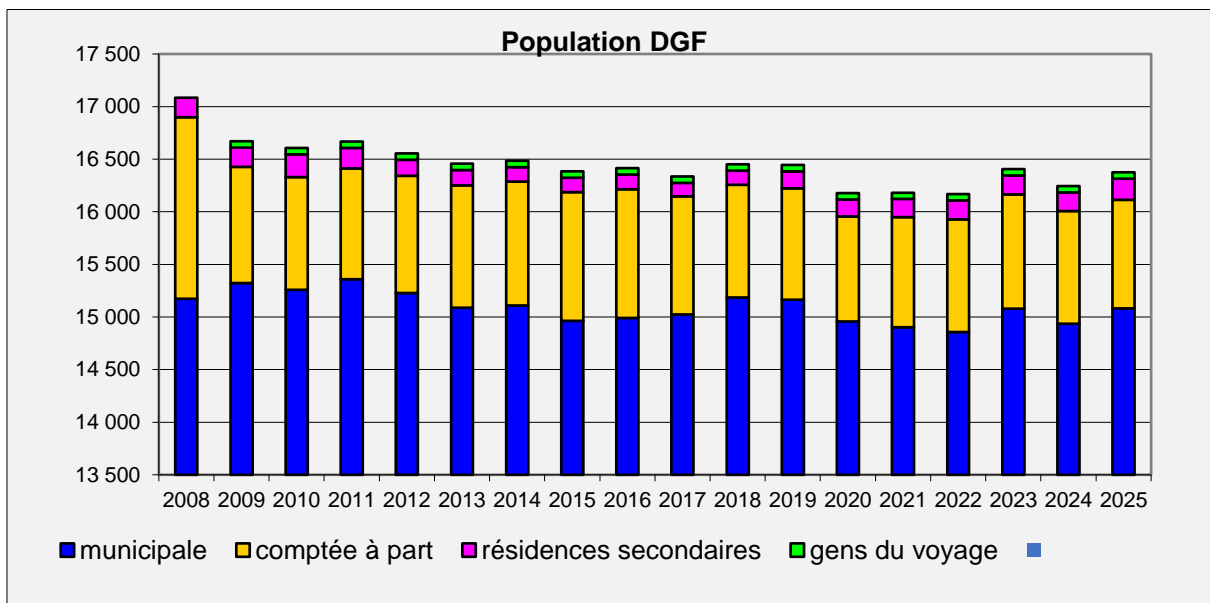
✓ Les chiffres de la population légale utilisent les enquêtes de recensement annuel qui ont lieu au cours des cinq dernières années. Les populations légales publiées fin N sont utilisées pour les dotations N+1.

Le terme générique de « population légale » regroupe pour chaque commune sa population municipale et sa population comptée à part.

La population municipale comprend à titre principal les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dont les majeurs en internat. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence dans la commune, ce sont par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études ou les étudiants internes mineurs ayant une résidence habituelle (parents) dans une autre commune. Lors de la réforme de 2006 certaines catégories ont été déplacées d'une population vers une autre sans que cela ne modifie la somme des deux, qui est appelée population totale.

Pour obtenir la population DGF, on ajoute une personne par résidence secondaire et une personne pour chaque emplacement composant les aires d'accueil des gens du voyage. Ce chiffre est multiplié par deux si la commune est éligible à la DSU, ce qui est le cas pour la ville de La Flèche.

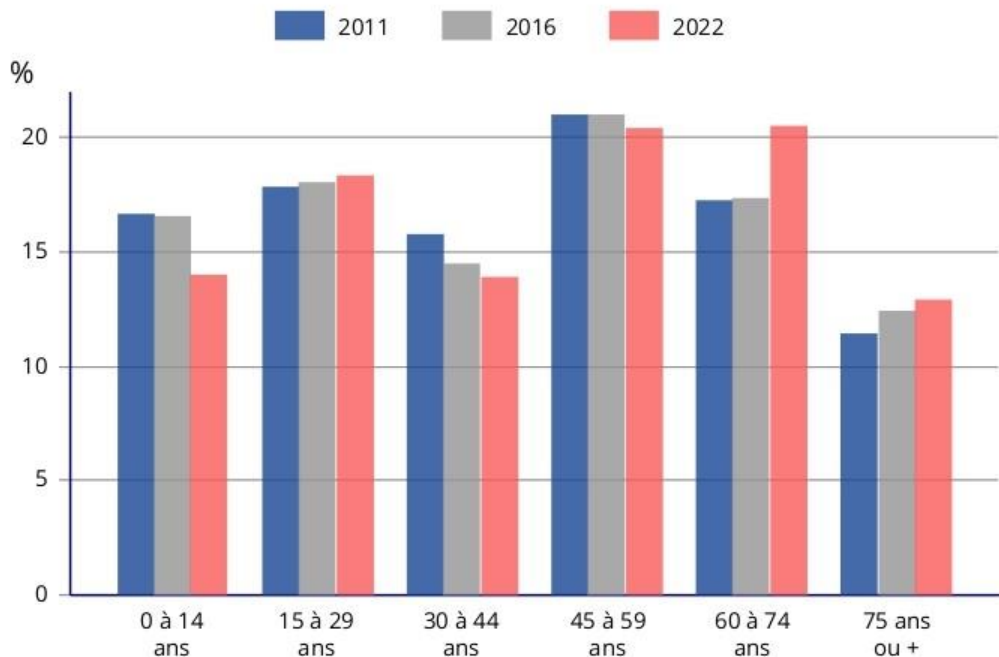
La variation annuelle de la population impacte les dotations communales, intercommunales ainsi que tous les ratios utilisant le nombre d'habitants.



Pour mémoire le recensement de 1999 est utilisé pour calculer la DGF jusqu'en 2008.

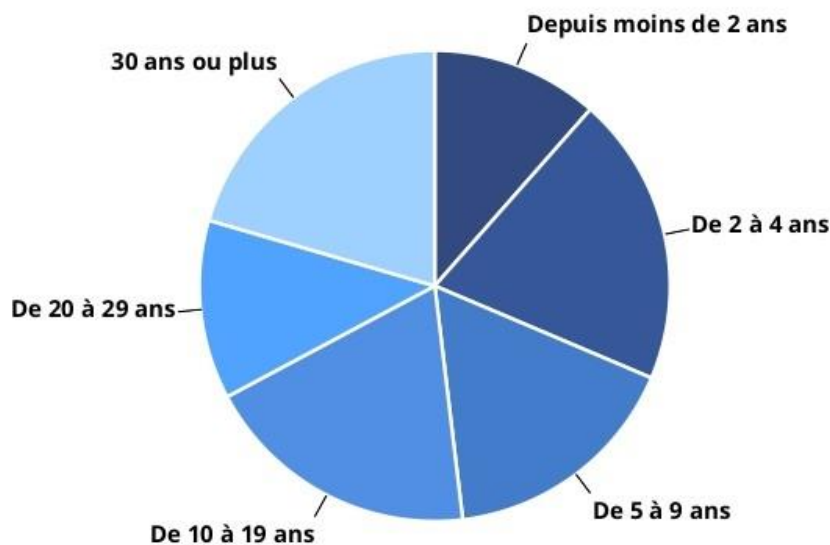
La population légale millésimée 2023 qui entre en vigueur au 1er janvier 2026 baisse de 231 habitants. La population Insee est donc portée de 16 115 à 15 884 habitants.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

POP T4 - Lieu de résidence 1 an auparavant

Lieu de résidence	2011	%	2016	%	2022	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	14 920	100,0	15 019	100,0	14 984	100,0
Dans le même logement	13 013	87,2	13 107	87,3	13 257	88,5
Dans un autre logement de la même commune	733	4,9	890	5,9	682	4,6
Dans une autre commune	1 173	7,9	1 023	6,8	1 045	7,0

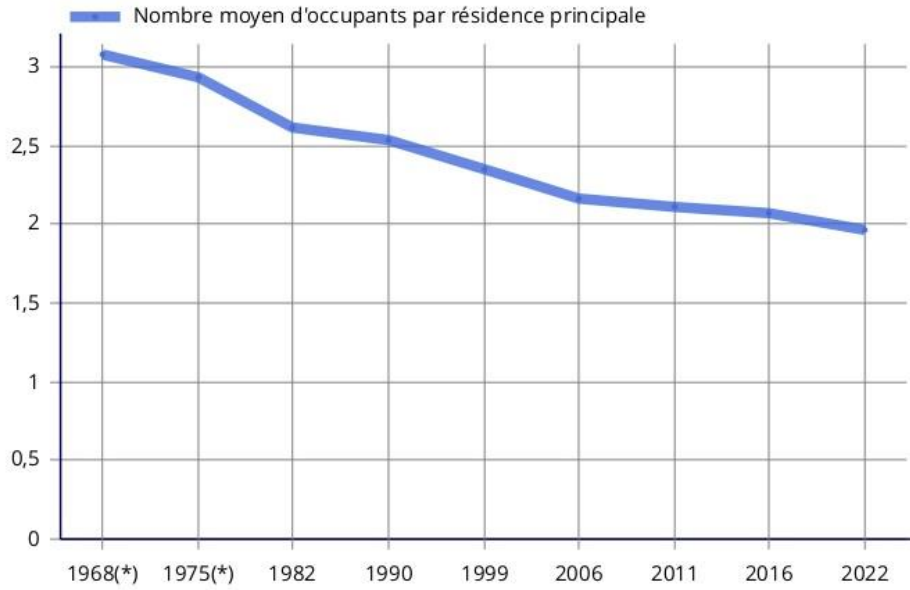
Source : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

Groupe socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	12 568	100,0	12 632	100,0	12 965	100,0
Agriculteurs exploitants	48	0,4	32	0,3	36	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	341	2,7	336	2,7	447	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	657	5,2	703	5,6	699	5,4
Professions intermédiaires	1 287	10,2	1 262	10,0	1 379	10,6
Employés	1 858	14,8	1 915	15,2	1 806	13,9
Ouvriers	2 238	17,8	2 137	16,9	1 957	15,1
Retraités	4 286	34,1	4 220	33,4	4 590	35,4
Autres personnes sans activité professionnelle	1 853	14,7	2 027	16,0	2 050	15,8

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

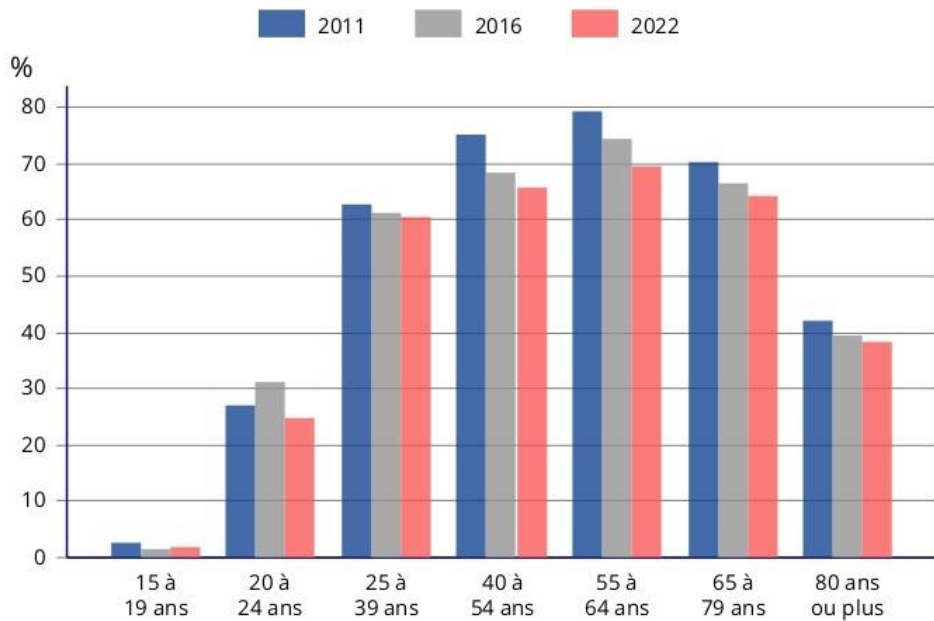


(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2011 au RP2022 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	4 261	100,0	4 073	100,0	4 117	100,0
Couples avec enfant(s)	1 472	34,6	1 371	33,7	1 302	31,6
Familles monoparentales	539	12,7	593	14,6	792	19,2
Hommes seuls avec enfant(s)	82	1,9	111	2,7	178	4,3
Femmes seules avec enfant(s)	458	10,7	482	11,8	614	14,9
Couples sans enfant	2 249	52,8	2 109	51,8	2 023	49,2

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	4 261	100,0	4 073	100,0	4 117	100,0
Aucun enfant	2 379	55,8	2 256	55,4	2 271	55,2
1 enfant	778	18,3	710	17,4	859	20,9
2 enfants	707	16,6	689	16,9	653	15,9
3 enfants	303	7,1	281	6,9	249	6,0
4 enfants ou plus	93	2,2	136	3,3	85	2,1

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

LOG T1bis - Catégories de logements

Catégorie de logement	2011	2016	2022
Résidences principales	91,0	89,8	90,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	1,8	2,1	2,2
Logements vacants	7,2	8,1	7,1

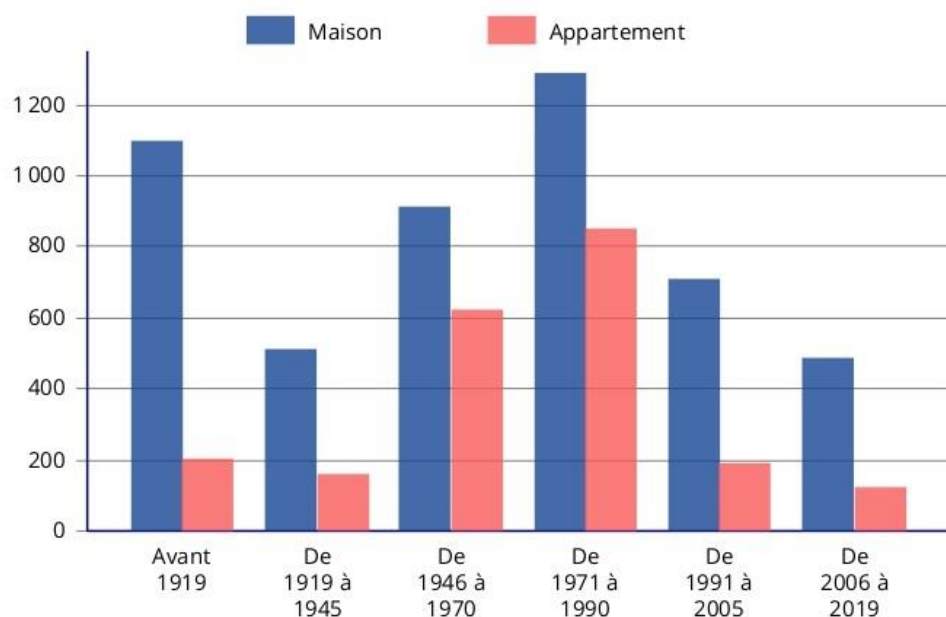
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025 .

LOG T2 - Types de logements

Type de logement	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	7 482	100,0	7 765	100,0	8 018	100,0
Maisons	4 942	66,1	5 186	66,8	5 435	67,8
Appartements	2 454	32,8	2 561	33,0	2 545	31,7
Autres	86	1,1	18	0,2	38	0,5

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

LOG G1 - Résidences principales en 2022 selon le type de logement et la période d'achèvement



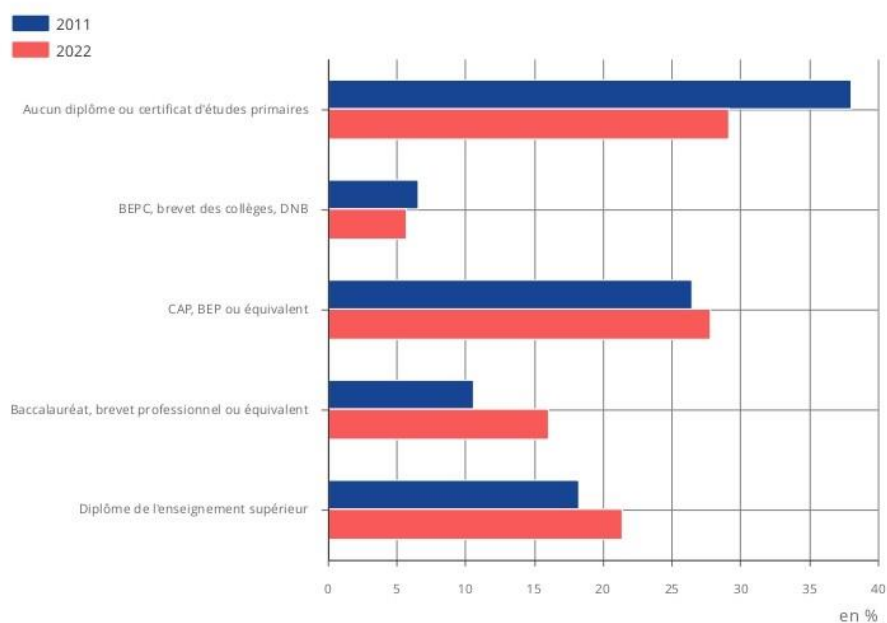
Résidences principales construites avant 2020.

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

Équipement	2011	%	2016	%	2022	%
Au moins une voiture	5 730	84,2	5 825	83,5	6 118	84,2
1 voiture	3 425	50,3	3 535	50,7	3 652	50,2
2 voitures ou plus	2 305	33,9	2 290	32,8	2 466	33,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.



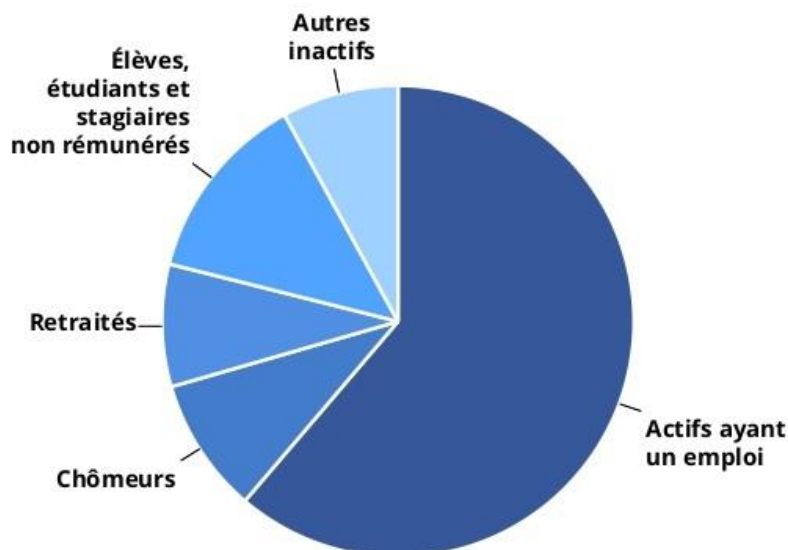
Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2016.

Sources : Insee, RP2011, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2011	2016	2022
Ensemble	9 363	9 169	9 049
Actifs en %	68,6	70,4	70,5
Actifs ayant un emploi en %	59,0	58,4	61,3
Chômeurs en %	9,6	12,0	9,3
Inactifs en %	31,4	29,6	29,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	12,0	12,4	13,1
Retraités ou préretraités en %	12,2	9,2	8,4
Autres inactifs en %	7,2	8,1	8,0

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	2011		2016		2022			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	7 223	100,0	7 169	100,0	7 523	100,0	51,0	89,7
Agriculture	149	2,1	135	1,9	129	1,7	29,5	68,6
Industrie	1 391	19,3	1 360	19,0	1 228	16,3	30,3	93,0
Construction	395	5,5	352	4,9	445	5,9	17,8	80,3
Commerce, transports, services divers	2 688	37,2	2 745	38,3	3 192	42,4	51,8	86,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 598	36,0	2 578	36,0	2 531	33,6	66,8	94,8

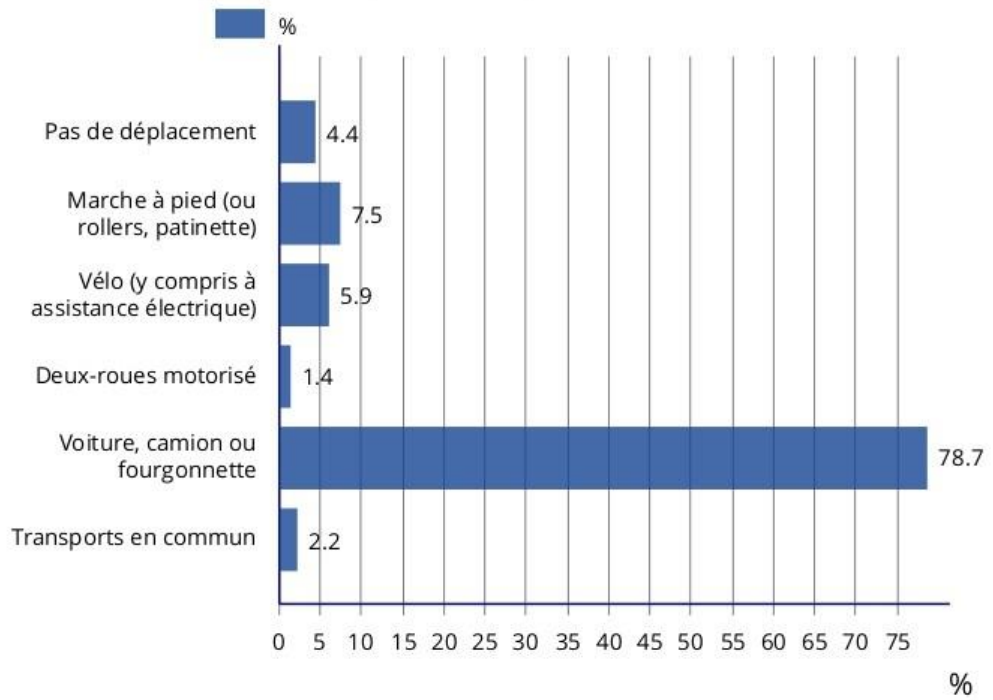
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Zone du lieu de travail	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	5 560	100	5 372	100	5 604	100
Travaillent dans la commune de résidence	3 382	60,8	3 193	59,4	3 180	56,7
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence	2 178	39,2	2 178	40,6	2 424	43,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

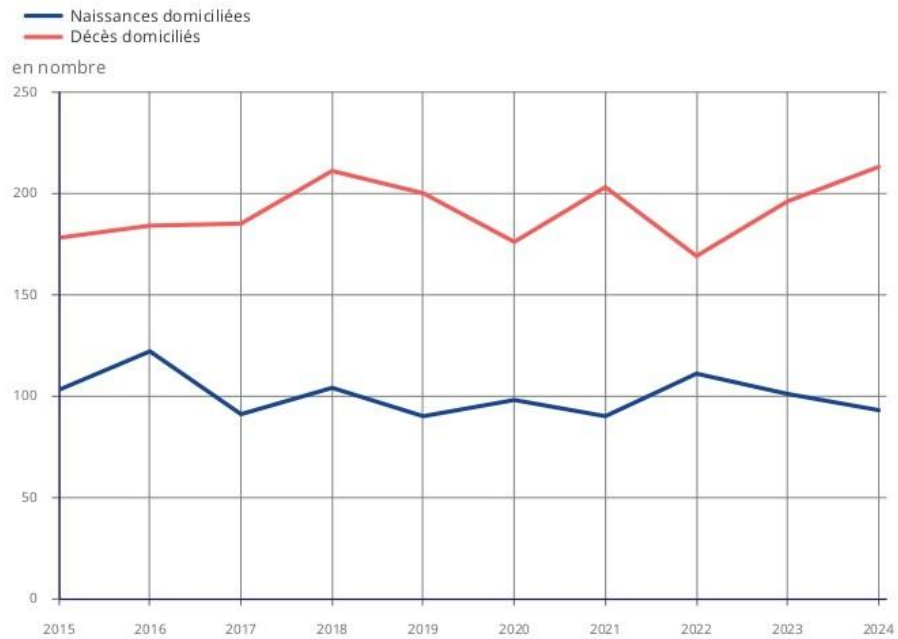
ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

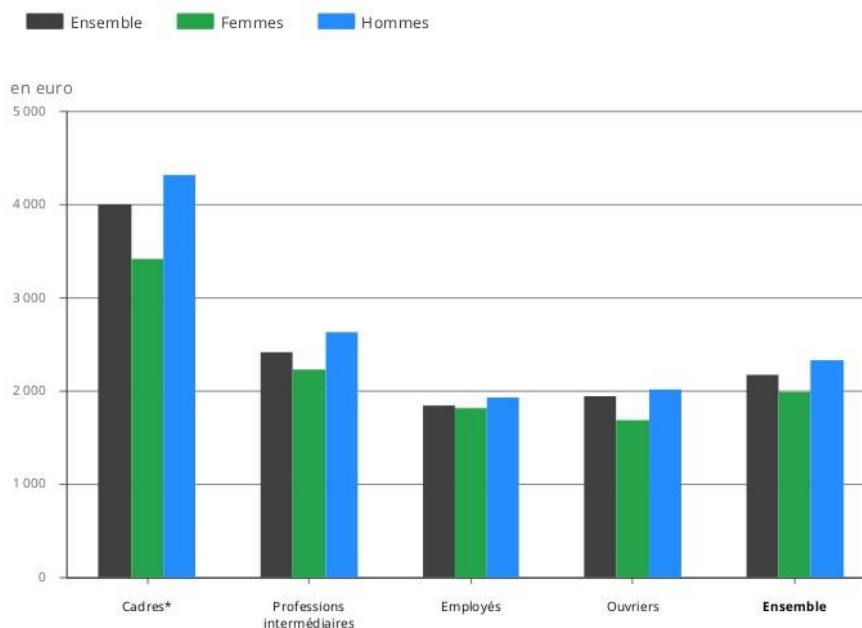


Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

✓ Le dernier revenu fiscal moyen connu des fléchois est de 26 931 € par an contre 30 195 € pour les contribuables des villes de même strate au niveau régional et 29 282 € au niveau national. Il est donc inférieur aux revenus des contribuables des villes de même strate au niveau régional et national.

61.70% des foyers fiscaux fléchois étaient non imposables contre seulement 55.50% pour les villes de même strate au niveau régional et 56.20% au niveau national (source trésor public ; données fiche synthétique exercice 2024).

SAL G1 - Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2023



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés.

Note : Pour des raisons de secret statistique (s), les graphiques et tableaux peuvent être incomplets.

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

SAL T1 - Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon l'âge en 2023

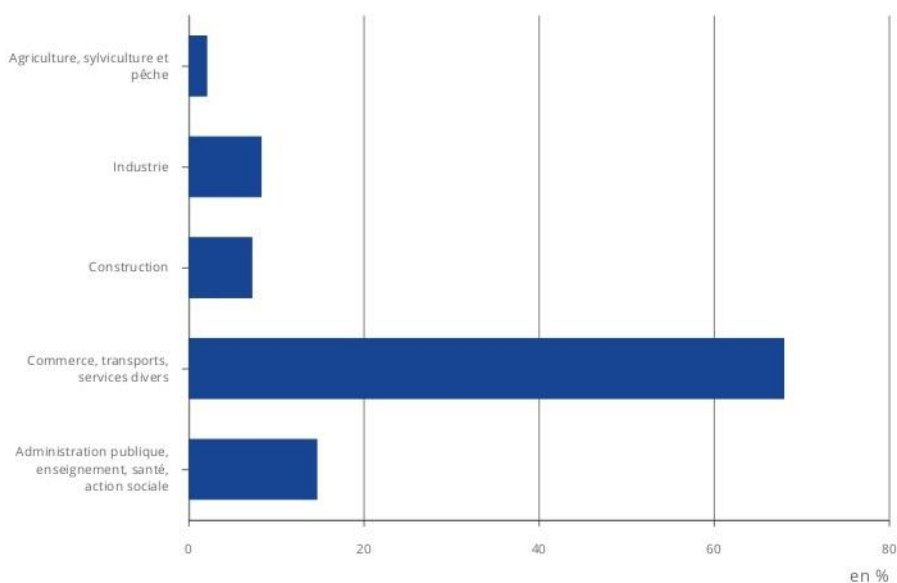
Âge	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	1 713,3	1 702,6	1 722,0
De 25 à 39 ans	2 034,1	1 932,2	2 126,0
De 40 à 49 ans	2 275,2	2 079,2	2 437,9
De 50 à 54 ans	2 401,0	2 056,8	2 668,5
55 ans ou plus	2 547,7	2 174,2	2 824,1

Note : Pour des raisons de secret statistique (s), les graphiques et tableaux peuvent être incomplets.

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

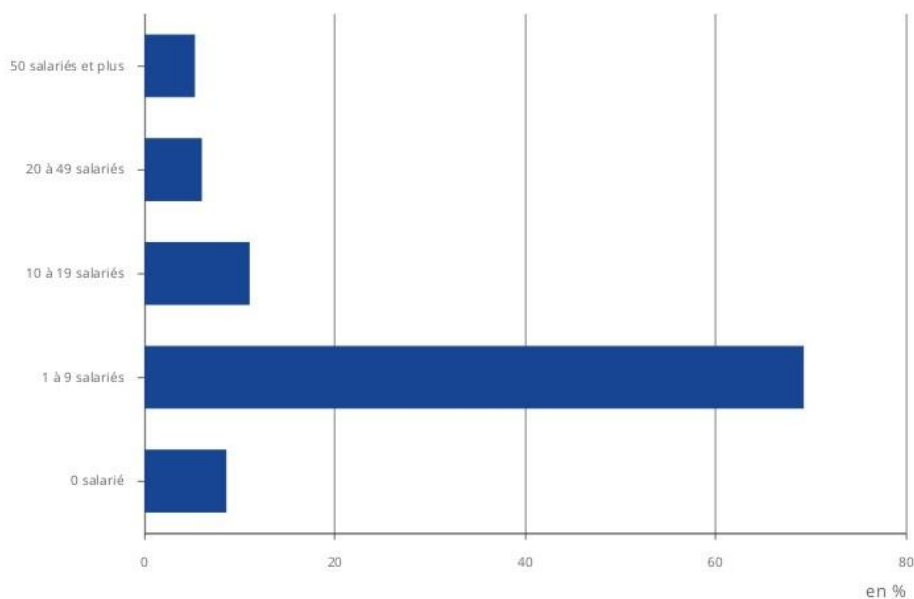
Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

RES G1 - Répartition des établissements par secteur d'activité agrégé fin 2023



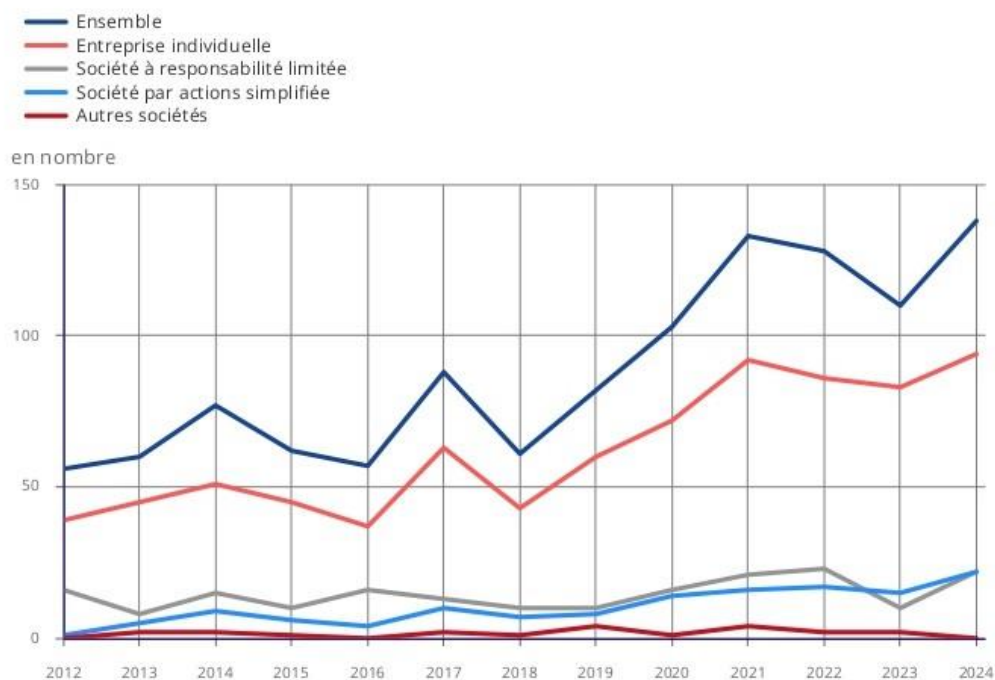
Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.
 Source : Insee, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) en géographie au 01/01/2025.

RES G2 - Répartition des établissements par tranche d'effectifs fin 2023



Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Les effectifs salariés correspondent ici aux postes présents durant la dernière semaine de décembre.
 Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) en géographie au 01/01/2025.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025.

✓ Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A.

Décembre 2025 évolution sur un an :

Ville de La Flèche	C.C. Pays Fléchois	Département de la Sarthe	Région Pays de la Loire	France
+0.2 %	+0.8 %	+2.7 %	+6.1 %	+5.7 %

Source : France Travail <https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/donnees-localisees/demande-emploi/la-fleche/cc-du-pays-flechois/202512-F28-F32>

3^{ème} trimestre 2025, moyenne trimestrielle évolution sur un an

ZONE d'emploi (pôle emploi)	Taux 3eme trimestre 2025	Evolution / 1 an en points
LE MANS	8,1 %	+0.3
SABLE	5,6 %	0.0
LA FERTE BERNARD	6,1 %	+0.1
LA FLECHE	6,9 %	0.0
LAVAL	5,7 %	+0.3
MAYENNE	5,6 %	+0.5
ANGERS	7,5 %	+0.5
SAUMUR	7,4 %	-0.1

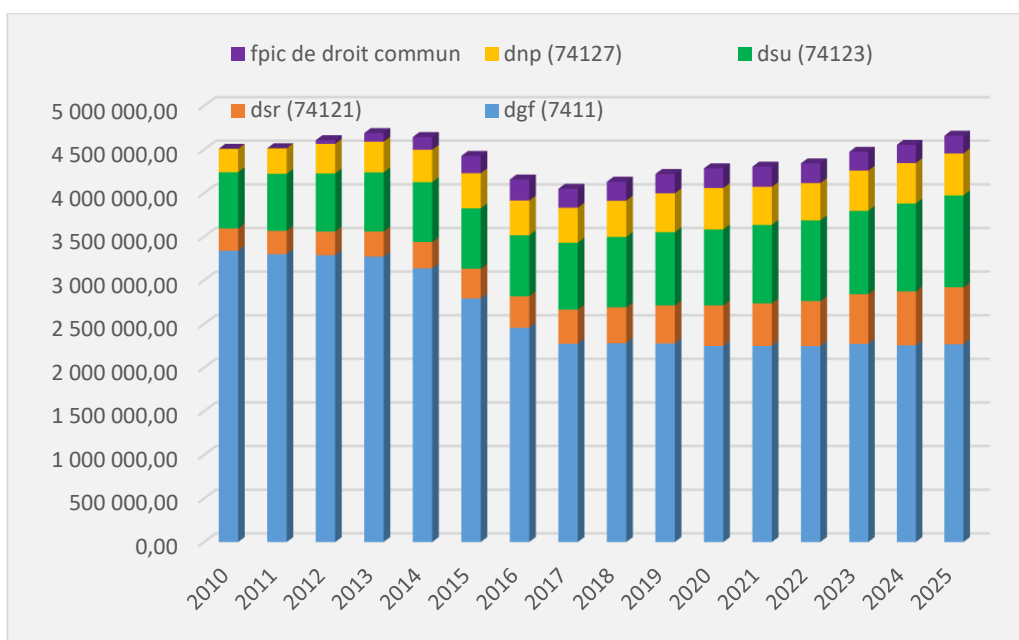
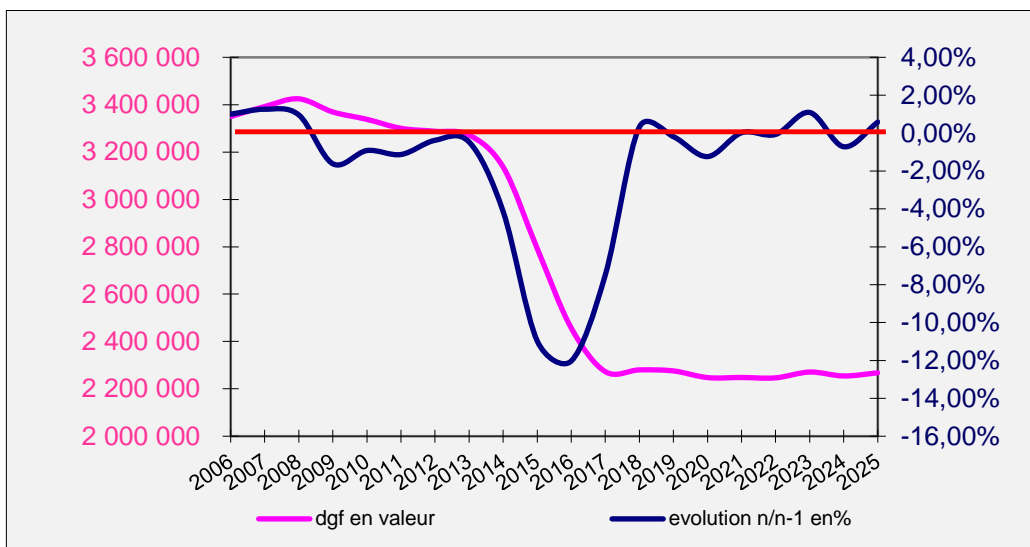
Source INSEE

❖ LES DOTATIONS

années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dgf notifiée	2 456 549	2 272 695	2 280 026	2 275 757	2 247 614	2 248 021	2 246 493	2 270 876	2 254 468	2 267 626
évol n/n-1 valeur	-336 065	-183 854	7 331	-4 269	-28 143	407	-1 528	24 383	-16 408	13 158
évol n/n-1 %	-12,03%	-7,48%	0,32%	-0,19%	-1,24%	0,02%	-0,07%	1,09%	-0,72%	0,58%

Après une première période de Gel de la DGF à compter de 2010, les collectivités ont participé dans une plus grande ampleur au redressement des finances publiques via un prélèvement croissant sur leur DGF de 2014 à 2017. Ce prélèvement est gelé depuis 2018 sur la base de 2017.

Pour mémoire notre DGF était de 3 338 k€ en 2010. La perte cumulée de DGF de 2010 à 2025 est donc de 11 462 k€.

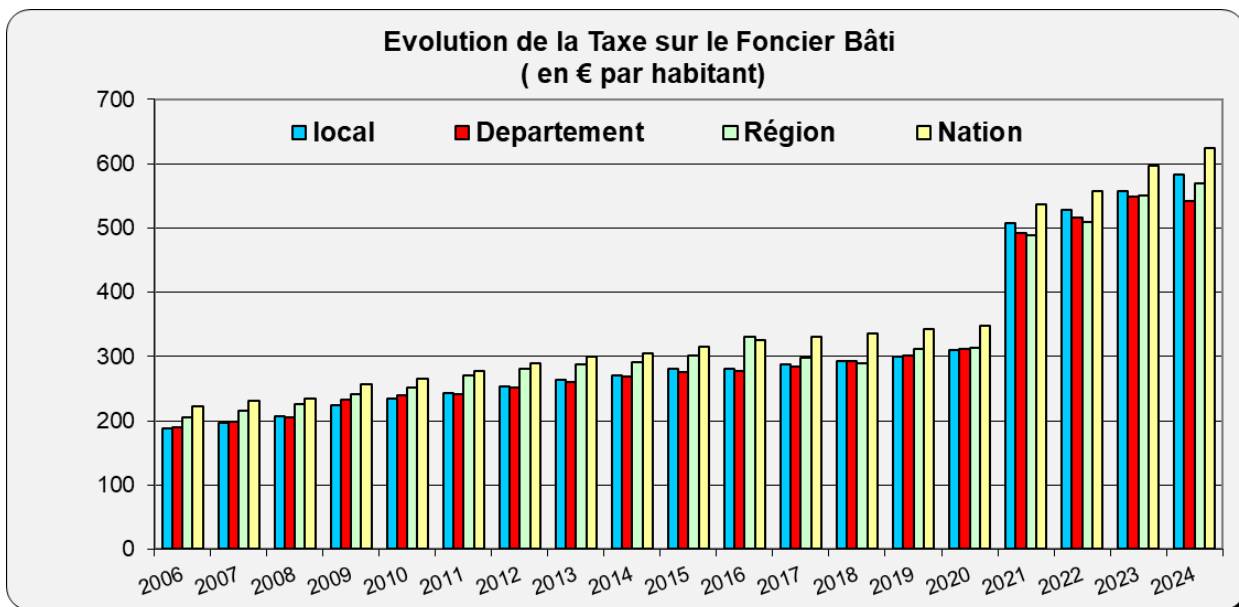
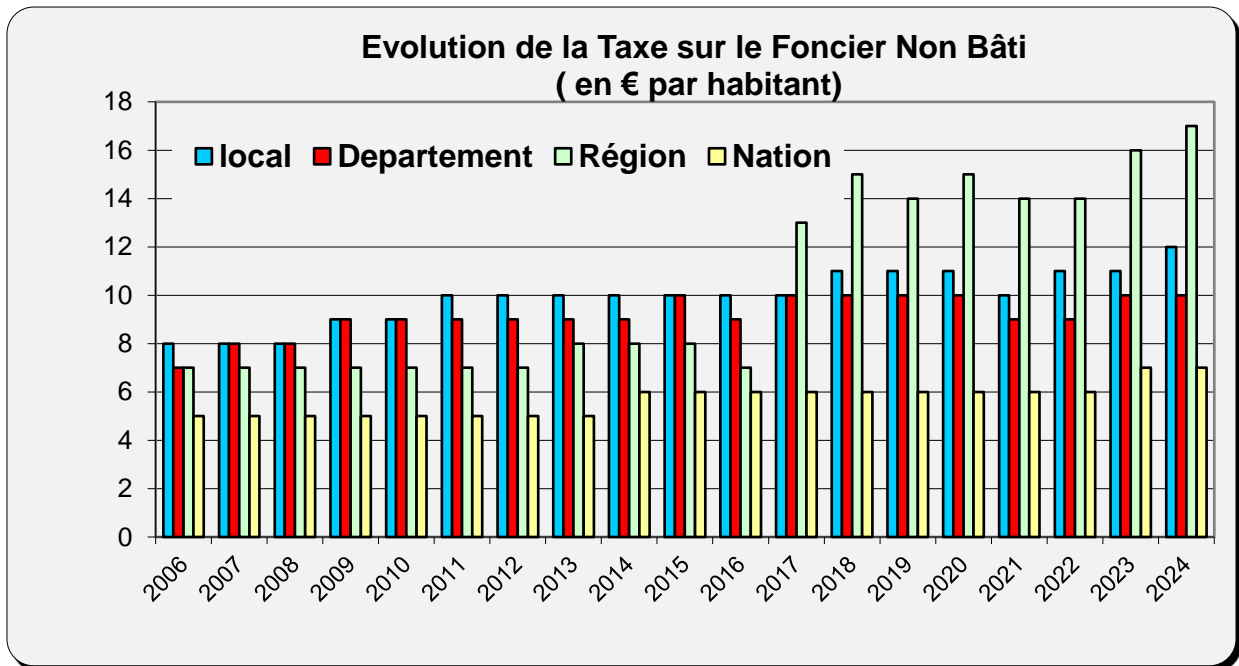


Le fonds de péréquation intercommunale est prélevé sur certains territoires pour être redistribué à d'autres.

❖ LA FISCALITE

✓ Après la suppression de la taxe professionnelle, le bloc communal (commune + intercommunalité) subit la suppression de la taxe d'habitation et sa substitution par la taxe foncière auparavant perçue par le Département.

Au-delà de l'aspect financier, la suppression de la TH peut changer le rapport du citoyen au service public puisque l'usager, dès lors qu'il ne paie pas de foncier n'est plus contribuable. La taxe d'habitation a été définitivement supprimée en 2023 pour l'ensemble des contribuables sur les résidences principales.



✓ La date limite pour voter ou modifier des locaux est généralement fixée au 15 ou 31 octobre pour une application en N+1.

✓ Les taux doivent être votés avant le 15 avril N. Un report au 30 avril peut être validé les années d'élections municipales. Les taux seront votés avec le budget primitif pour 2026.

✓ L'équipe majoritaire s'engage à ne pas augmenter les taux sur la totalité de ce nouveau mandat.

✓ La communauté de communes perçoit des taxes et impôts auprès des contribuables Fléchois.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
au profit de l'EPCI compétent	2 108 925	132	73	71	139

TH, FB et FNB	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> dont produits TH au profit des groupements à fiscalité propre (FA/FM)	120 583	8	7	30	15
-> dont produits gemapi au profit des groupements à fiscalité propre sur TH	9 033	1	0	2	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre (FA/FM)	730 221	46	106	40	38
-> dont produits gemapi au profit des groupements à fiscalité propre sur FB	99 210	6	3	5	6
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	8 978	1	3	1	1
-> dont produits gemapi au profit des groupements à fiscalité propre sur FNB	3 022	0	0	0	0
-> dont Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) au profit des groupements à fiscalité propre	28 952	2	3	2	1

Contribution foncière des entreprises	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> dont Cotisation foncière des entreprises (CFE) (hors gemapi) au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	1 239 264	77	142	102	128
-> dont produits gemapi au profit des groupements à fiscalité propre sur CFE (FPU/FPZ/FPE)	21 486	1	1	1	2

Contribution foncière des entreprises	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises au profit du gfp	783	561	898	853
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises au profit du gfp	662	437	851	921

Produits des impôts de répartition	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> dont Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) au bénéfice du GFP	72 353	5	6	7	9
-> dont Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) au bénéfice du GFP	506 090	32	33	25	24

Source perception analyse 2024

❖ LE POTENTIEL FINANCIER ET FISCAL

Potentiel fiscal : c'est un indicateur de richesse fiscale. Il est égal à la somme que produiraient les taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : c'est un « indicateur de ressources » plus large que la notion de potentiel fiscal. Il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

données fiche DGF détaillée	2021	2022	2023	2024	2025
potentiel fiscal 4 taxes	12 818 500	12 823 353	13 349 756	14 111 051	14 618 739
potentiel financier	15 022 136	15 027 396	15 552 301	16 337 979	16 829 577
population dgf	16 182	16 167	16 406	16 245	16 374
potentiel financier par habitant (La Flèche)	928,32	929,51	947,96	1 005,72	1 027,82
potentiel financier / hab strate	1 186,44	1 180,37	1 227,59	1 314,01	1 357,87
% ville strate 4 taxes par hab	78,24%	78,75%	77,22%	76,54%	75,69%
écart en valeur ville / strate 4 taxes par hab	-258,12	-250,86	-279,63	-308,29	-330,05

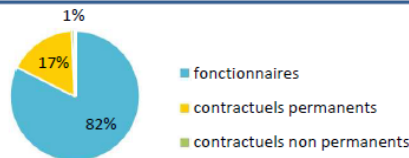
❖ LE PERSONNEL DE LA VILLE DE LA FLÈCHE

Depuis plusieurs années des salariés de la ville ont été transférés à la communauté de communes dans le cadre d'un transfert de compétence et/ou de la mutualisation d'un service. Les personnels de la bibliothèque et quelques agents de l'école de musique ont été concernés au 1^{er} janvier 2025. Dès lors, la ville de La Flèche rembourse sa quote-part de la masse salariale à la CC du Pays Fléchois sans pour autant que ce personnel ne soit comptabilisé dans les statistiques de la ville.

— Effectifs

➔ 267 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 220 fonctionnaires
- > 45 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

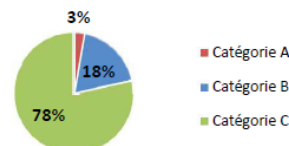
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

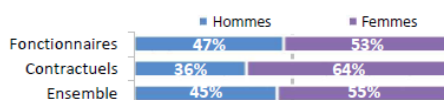
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	16%	9%	15%
Technique	59%	36%	55%
Culturelle	9%	38%	14%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	1%		1%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	13%	18%	14%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie

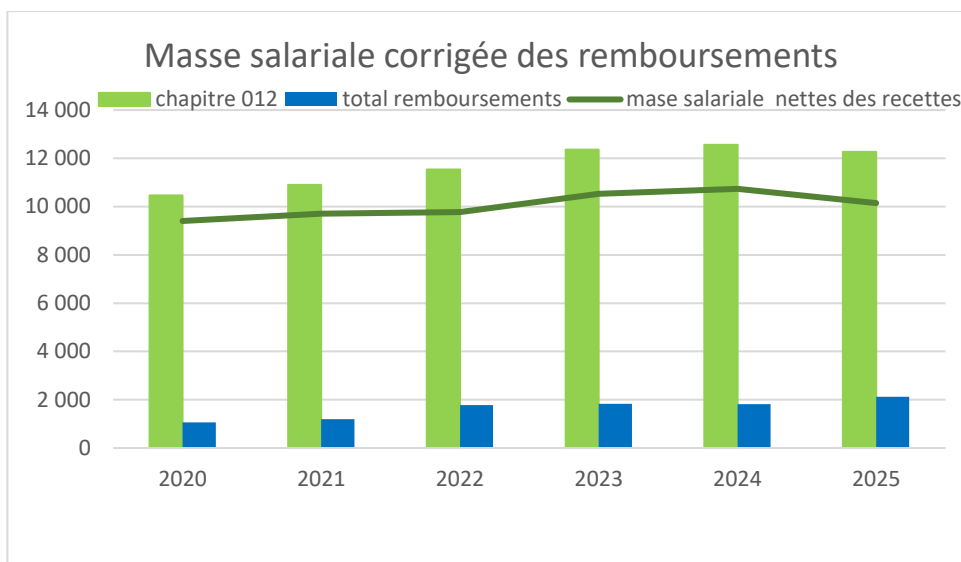


➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

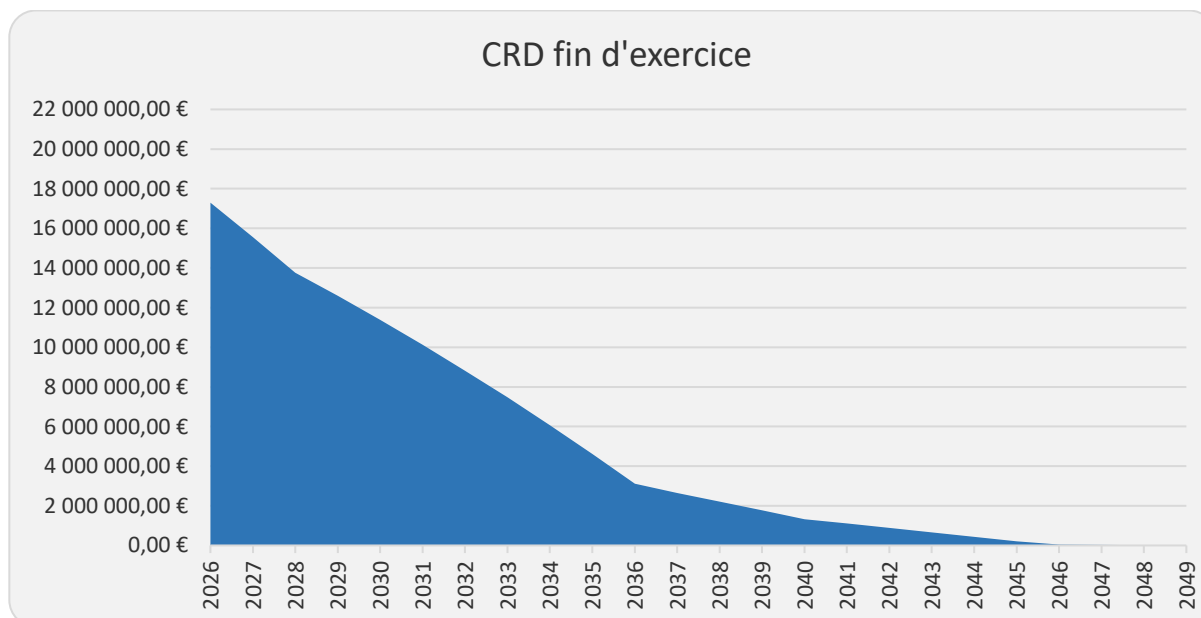
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	49%
Adjointes d'animation	13%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Adjointes administratifs	9%
Rédacteurs	4%

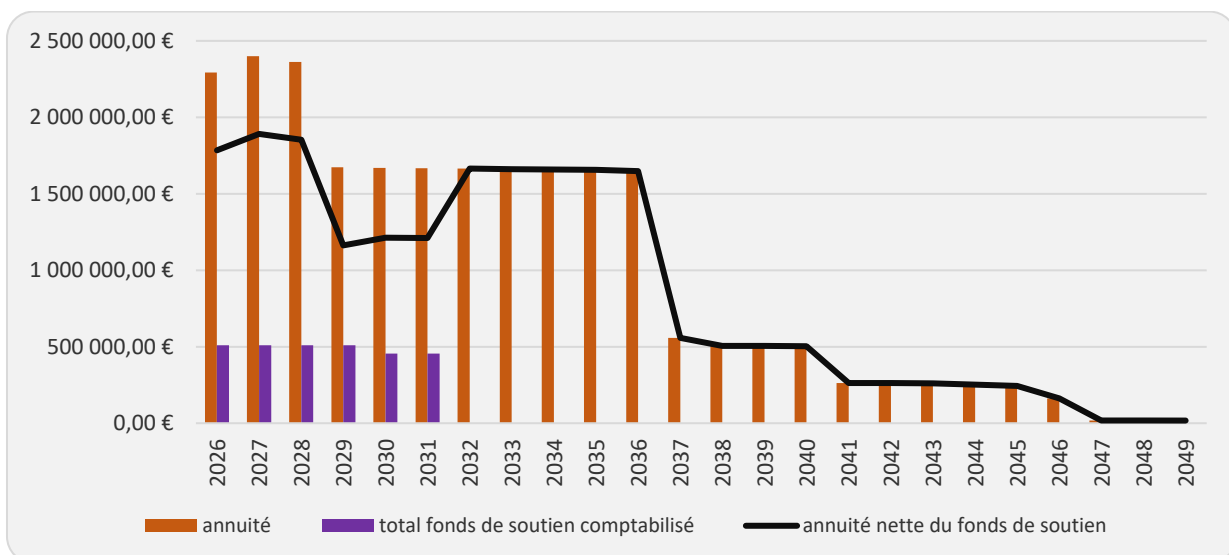
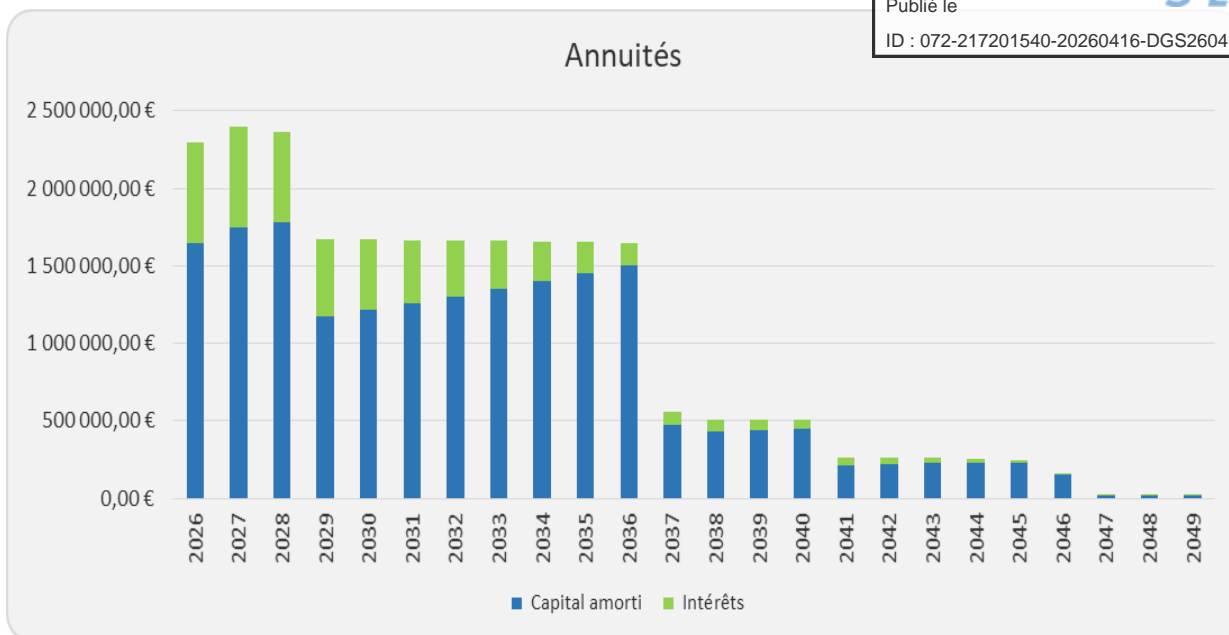


❖ LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

évolution du stock de dette depuis le début du mandat	2020	2021	2022	2023	2024	2025	évolution 2025/2020
stock de dette au 31/12/N en k€ signée et titrée (hors rar)	21 381	20 005	19 347	17 886	17 393	18 942	-2 439
RAR au 31/12	0	0	0	962	1150	0	
stock cumulé au 31/12 titrée et rar signée	21 381	20 005	19 347	18 848	18 543	18 942	-2 439

Les deux graphiques ci-après intègrent la dette existante au 31/12/2025.





Prêteurs	CRD au 01/01/2026	% du CRD
sfil ex dexia	10 819 501,80 €	57,12%
groupe crédit agricole	1 700 741,43 €	8,98%
la banque postale via sfil	5 657 407,55 €	29,87%
CDC	763 930,00 €	4,03%
Ensemble des prêteurs	18 941 580,78 €	100,00%

100% de la dette est à taux fixe et ou indexée sur le livret A

❖ ELEMENTS RETROSPECTIFS

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 072-217201540-20260416-DGS260416D001-DE

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 3 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 29 soit 90% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 494 soit 90% de la catégorie démographique de la France entière

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	23 096 541	1 443	1 563	1 439	1 497
Produits de fonctionnement CAF	22 692 200	1 418	1 544	1 401	1 465
dont : Impôts locaux	9 061 683	566	463	677	675
Fiscalité reversée par les GFP	2 050 964	128	351	155	206
Autres impôts et taxes	1 145 447	72	55	84	117
Dotation globale de fonctionnement	4 343 937	271	286	214	180
Autres dotations et participations	945 194	59	154	98	128
dont : FCTVA	17 612	1	1	3	2
Produits des services et du domaine	3 772 059	236	166	118	107
Total des charges de fonctionnement = B	22 641 818	1 414	1 457	1 269	1 363
Charges de fonctionnement CAF	21 161 217	1 322	1 357	1 136	1 260
dont : Charges de personnel (montant net)	12 398 792	775	757	636	743
Achat et charges externes (montants nets)	5 313 242	332	369	320	327
Charges financières	677 181	42	40	20	22
Subventions versées	2 233 175	140	155	93	98
Contingents	6 531	0	5	29	34
Résultat comptable = A - B = R	454 723	28	106	170	134
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 530 982	96	187	265	206

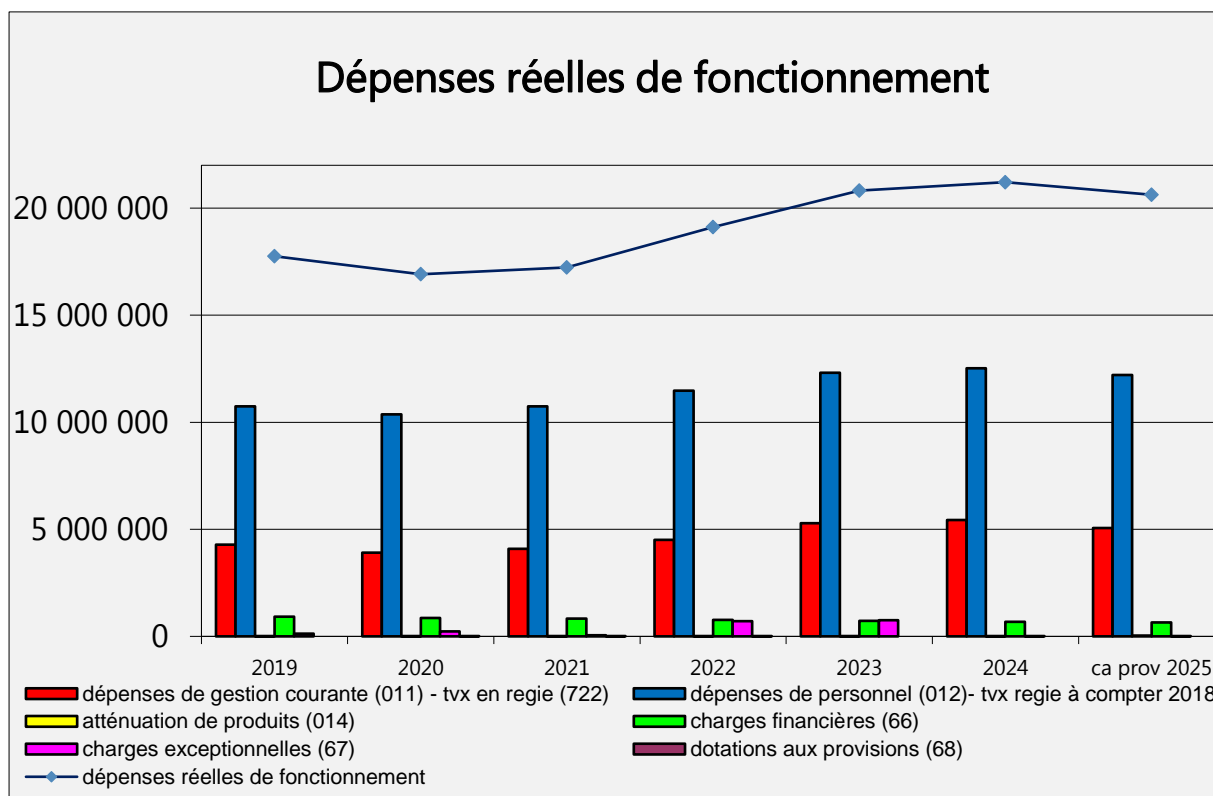
	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	3 252 600	203	308	558	522
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	61 287	4	93	170	127
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	785 830	49	45	94	83
Autres dettes à moyen / long terme	1 450	0	0	2	1
Subventions reçues	487 884	30	32	72	103
FCTVA	170 440	11	17	44	45
Autres fonds globalisés d'investissement	203 320	13	7	11	12
dont : Taxe d'aménagement	203 320	13	7	11	11
Amortissements	854 664	53	67	98	76
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	4 701 802	294	337	576	554
dont : Dépenses d'équipement	3 102 352	194	206	432	423
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	1 497 281	94	112	91	85
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	2 607	0	0	1	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement = D - C	1 449 202	91	29	18	32
dont : solde des opérations, rations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Résultat d'ensemble	-994 480	-62	77	152	101

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	17 430 127	1 089	1 133	796	812
dont encours des dettes bancaires et assimilées	17 392 810	1 087	1 132	787	801
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	14 430 366	902	1 000	768	797
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	2 174 462	136	150	110	106
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 621 865	101	329	380	316

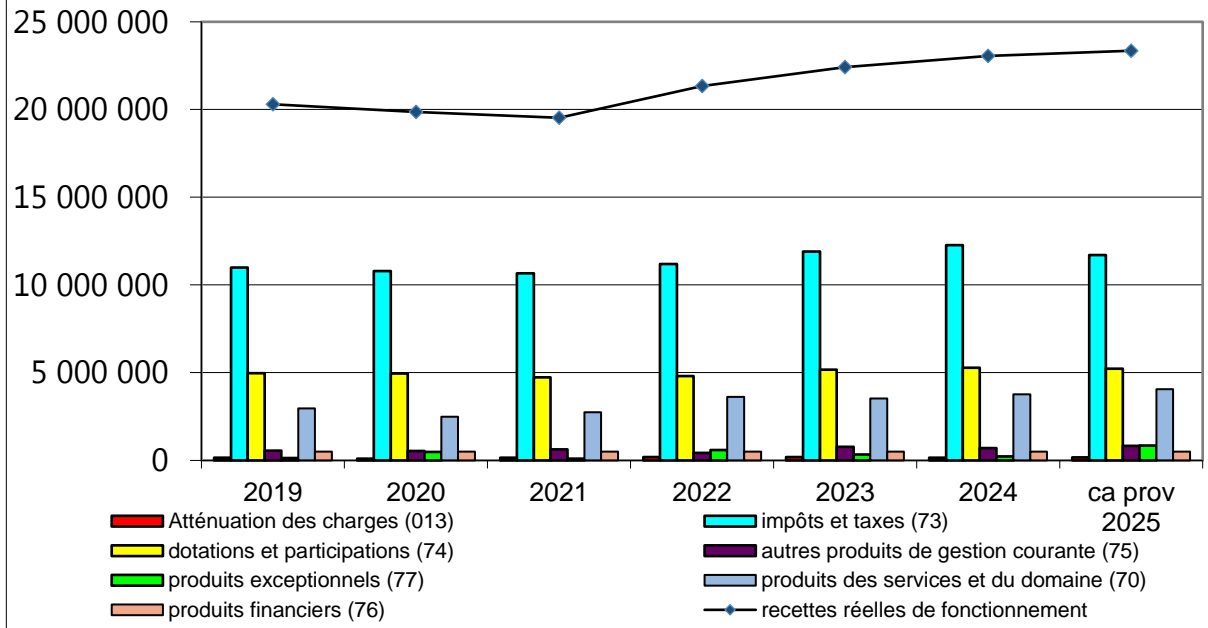
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	montant en €	Catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 645 773	103	198	278	223
Résultat comptable = A - B = R	454 723	28	106	170	134
Produits de fonctionnement CAF	22 692 200	1 418	1 544	1 401	1 465
Charges de fonctionnement CAF	21 161 217	1 322	1 357	1 136	1 260
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 530 982	96	187	265	206
Produits de cessions d'immobilisations	163 092	10	8	13	19
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	33 701	2	76	174	120
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	33 701	2	76	174	121

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	39,93 %	29,96 %	48,31 %	46,10 %
Dotations et participations reçues	23,31 %	28,50 %	22,32 %	21,02 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	19,14 %	18,50 %	15,29 %	12,28 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	25,11 %	27,18 %	28,20 %	25,98 %
Charges de personnel (montant net)	58,59 %	55,78 %	55,98 %	59,01 %
Charges financières	3,20 %	2,94 %	1,76 %	1,76 %
Contingents	0,03 %	0,38 %	2,58 %	2,67 %
Subventions versées	10,55 %	11,44 %	8,16 %	7,78 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	1,09 %	36,65 %	40,28 %	28,46 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	25,33 %	21,84 %	21,80 %	19,69 %
Subventions reçues	15,73 %	15,67 %	16,59 %	24,44 %
FCTVA	5,49 %	8,19 %	10,23 %	10,70 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	11,36	6,05	2,97	3,89
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	9,43	5,35	2,90	3,87
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	132,12 %	75,78 %	39,53 %	47,42 %

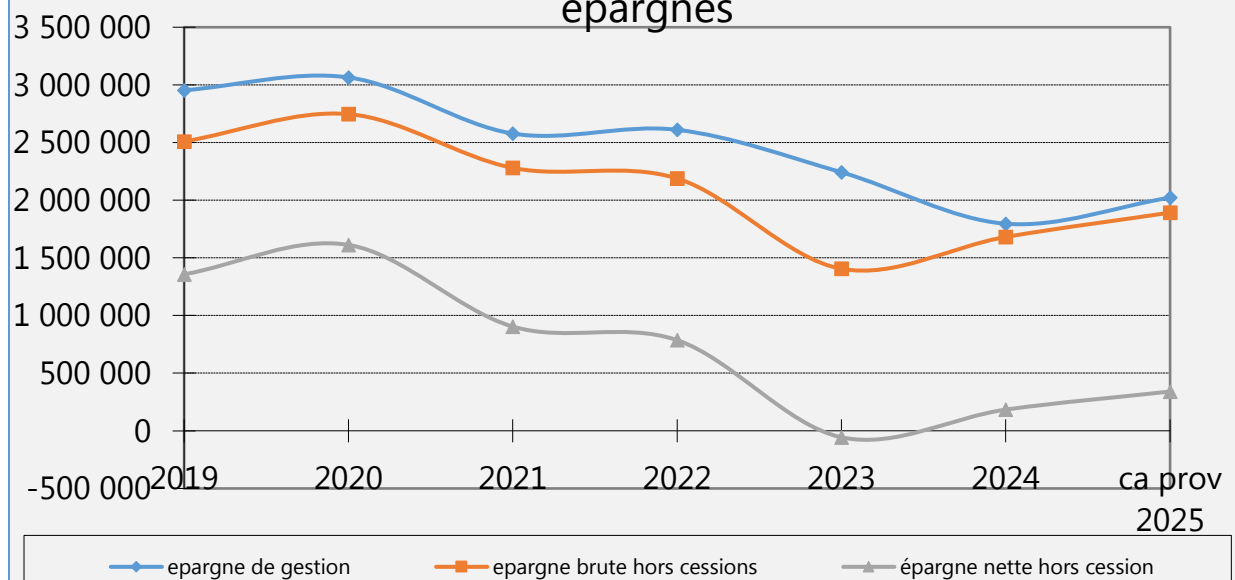
Source perception analyse 2024



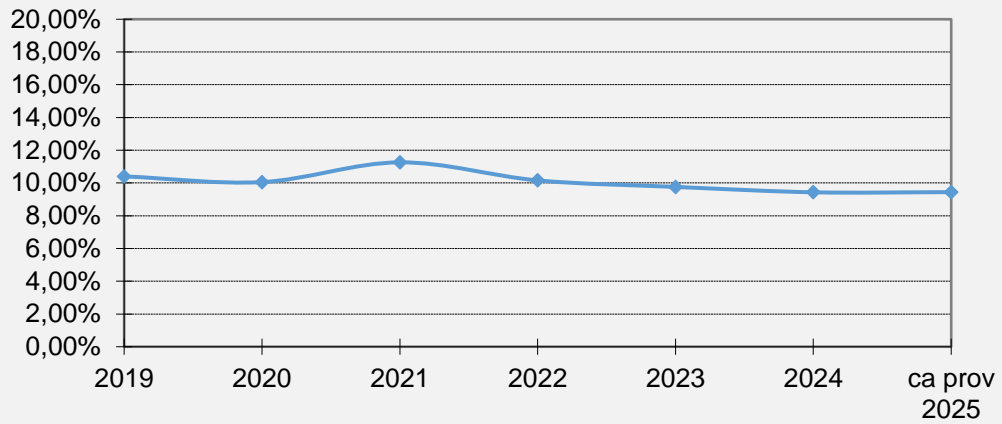
Recettes réelles de fonctionnement



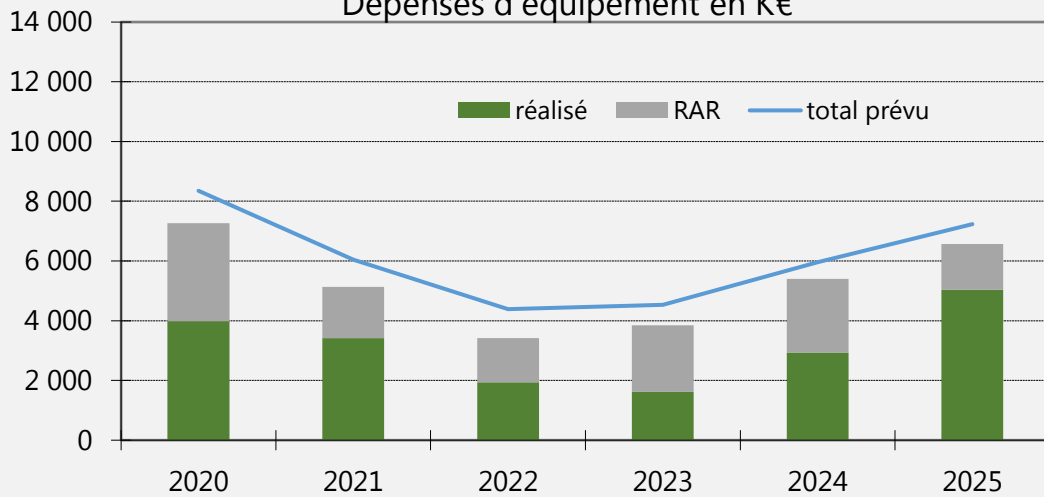
épargnes



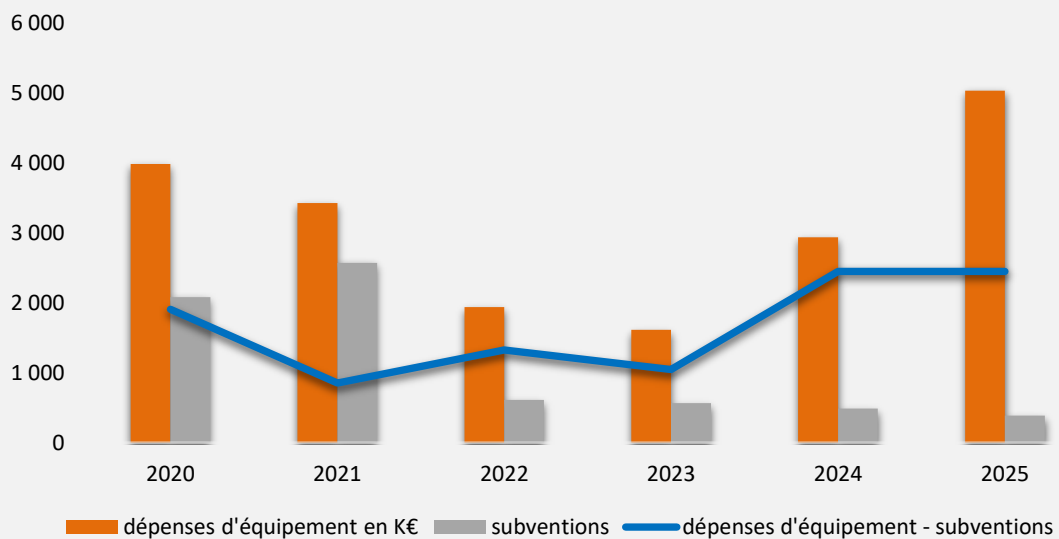
Annuité / RRF



Dépenses d'équipement en K€



L'investissement budget principal Ville



3^{ème} Partie : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

❖ PREAMBULE

✓ Par expérience, on remarque que les prévisions sont toujours un peu plus pessimistes que la réalité constatée à postériori, ce qui permet de dégager un résultat à utiliser en N+1. Le résultat 2025 reporté en 2026 sera d'environ 2 041 k€.

✓ Le budget principal supporte les frais de carburant et de personnel des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du cinéma et des salles, ainsi que certains personnels mis à disposition de la CCPF qui sont refacturés au chapitre 70.

❖ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de 2026 devraient être sensiblement égales à celles réalisées en 2025 (22 523 k€ hors cessions).

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) représentaient 4 055 k€ en 2025 et regroupent à titre principal les facturations réalisées auprès des usagers (restauration scolaire, école de musique, redevances d'occupation du domaine publique) ainsi que le remboursement de frais supportés par le budget général au profit des budgets annexes (personnel pour l'eau, l'assainissement, les salles le cinéma le kid), de l'intercommunalité...

Ces recettes devraient être à périmètre constant en légère hausse de l'ordre de 2% maximum en 2026.

Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731) étaient de 11 705 k€ en 2025 composés à titre principal des contributions directes (dont impôts fonciers) pour 9 155 k€. L'attribution de compensation versée par la CC du pays Fléchois était le deuxième poste de recettes de ce chapitre pour 1 401 k€. Elle n'évolue que dès lors que la répartition des compétences du bloc communal est modifiée.

Les dotations et participations (chapitre 74) étaient de 5 227 k€ en 2025. Les ressources de ce chapitre proviennent en très grande majorité de l'Etat, et plus accessoirement d'autres contributeurs (CAF, région...).

A ce jour, ces ressources ne sont pas notifiées pour 2026 et sont estimées dans le meilleur des cas au même niveau qu'en 2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) principal de loyers de particuliers et d'entreprises et de régularisations d'écritures de rattachement de n-1. La recette de 2025 des loyers sera reconduite pour 620 k€ alors que les écritures de régularisation seraient en baisse d'au moins 100 k€.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondants au fonds de soutien à la dette restructurée versé par l'Etat pour 509 k€.

Les atténuations de charges (chapitre 013) enregistrent à titre principal les remboursements des assurances sur les rémunérations du personnel. Les 171 k€ encaissés en 2025 seraient reconduits en 2026.

❖ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2026 devraient être supérieures à celles réalisées en 2025 (20 856 k€).

Les dépenses de gestion courante (chapitre 011) devraient être stables (5 231 k€ en 2025) malgré les hausses de coûts en réalisant des économies sur les dépenses des services.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) devraient être en augmentation significative. Aux 12 268 k€ de 2025, il faudra ajouter à minima 135 k€ de cotisation de retraite (hausse des taux identique sur 4 ans depuis 2025), 156 k€ de GVT (Glissement Vieillesse Technicité = évolution d'échelons, promotions...), 153 k€ pour le financement de postes existants en année pleine en 2026 et que partiellement pourvus en 2025 ainsi qu'environ 100 k€ pour diverses dépenses dont les mises à disposition de personnel, le recours accru à la médecine du travail, la mise en œuvre de la participation obligatoire à la complémentaire santé...

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) étaient de 2 657 k€ en 2025 et devraient être en augmentation significative. L'enveloppe des subventions aux associations est actuellement à l'étude. Les indemnités des élus seront ajustées en fonction des mandats électifs. Les prévisions de subventions au CCAS (centre communal d'action sociale), au cinéma le kid et au budget annexe des salles seraient en augmentation pour tenir compte des évolutions de coût et de l'activité réelle. La subvention versée est ajustée en fin d'année en fonction du besoin réel. La subvention au CCAS qui finance notamment le service d'aide à domicile passerait de 474 k€ consommés en 2025 à une prévision budgétaire 2026 de 540 k€, celle du kid de 120 k€ consommés en 2025 à 193 k€ pour 2026 et celle des salles de 567 k€ consommés à 603 k€ pour 2026.

Les charges financières (chapitre 66) seront stabilisées à environ 653 k€.

Le besoin 2026 pour les dotations aux provisions pour risques et charges (chapitre 68) est estimé à environ 60 k€ pour tenir compte du risque sur les impayés et répondre à une récente réglementation imposant de provisionner une part de la valeur des CET (compte épargne temps) des agents. Ce montant ne prévoit pas de provision sur contentieux.

❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT

La collectivité dispose de plusieurs typologies de ressources d'investissement :

✓ Les subventions seront sollicitées en fonction du programme d'investissement retenu et de son éligibilité auprès des différents financeurs (Europe, Etat, région, département...).

✓ La collectivité va bénéficier du versement du FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements l'année précédente) notamment sur les travaux d'aménagement de port Luneau.

✓ Le recours à l'emprunt pourra être envisagé en fonction du besoin de financement du programme d'investissement.

✓ Des cessions sont prévues, notamment le solde de la vente du terrain de « l'ancienne piscine », la cellule commerciale de la place Henri IV. Des logements et des terrains pourront aussi être proposés à la vente.

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

✓ Un programme d'investissement est en cours d'élaboration sur la base du programme électoral, des propositions des services et dans un cadre budgétaire particulièrement contraint.

❖ SYNTHESE

✓ Le budget 2026 est donc un budget technique de transition réalisé dans un temps très limité.

✓ La situation financière de la commune, compte tenu des éléments présentés ci-avant ne devrait pas s'améliorer sur l'exercice 2026.

✓ Un audit des comptes de la collectivité va être lancé dans les meilleurs délais afin de clarifier la situation financière et dégager des marges de

manœuvre sur la section de fonctionnement afin de réaliser les opérations nécessaires aux Fléchois.

4ème Partie : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU BUDGET DE L'EAU

❖ PREAMBULE

✓ Le service d'eau est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il doit donc s'équilibrer avec ses propres ressources. Les dépenses et les recettes sont budgétisées sur la base du HT.

✓ En complément des recettes en lien avec son objet, le budget de l'eau encaisse 2 types de produits pour le compte de tiers (budget assainissement et agence de l'eau). La redevance d'assainissement est intégralement reversée au budget d'assainissement. Il en est de même pour les taxes qui sont reversées à l'agence de l'eau. Ces produits sont donc aussi des dépenses. Le budget de l'eau est donc « gonflé » artificiellement en dépenses et recettes de fonctionnement.

✓ Les produits financiers correspondent à la part du fonds de soutien perçu au titre de la sortie des emprunts structurés.

❖ ELEMENTS RETROSPECTIFS

EAU	2022		2023		2024		2025
recettes de gestion (RRF hors 76, 77)	3 318 322	-4,11%	3 181 858	16,13%	3 695 035	-4,08%	3 544 316
dépenses de gestion (DRF hors 66, 67)	2 574 421	0,93%	2 598 399	20,96%	3 143 014	-5,44%	2 971 878
épargne de gestion	743 901	-21,57%	583 459	-5,39%	552 020	3,70%	572 438
intérêts de la dette (emprunts)	63 483	-6,46%	59 380	-2,41%	57 949	-10,01%	52 150
resultat financier hors intérêts	55 577	-2,45%	54 218	2,98%	55 836	-0,06%	55 803
resultat exceptionnel hors cessions	50 288	-77,26%	11 436	1281,75%	158 011	-65,43%	54 630
épargne brute hors cessions	786 283	-25,00%	589 732	20,04%	707 918	-10,90%	630 721
amortissement du capital (compte 16)	107 941	1,37%	109 421	8,39%	118 600	1,81%	120 743
épargne nette hors cession et res n-1	678 341	-29,19%	480 312	22,69%	589 318	-13,46%	509 978

Les données 2025 correspondent au compte administratif en attente de pointage final avec la perception

❖ PROSPECTIVE

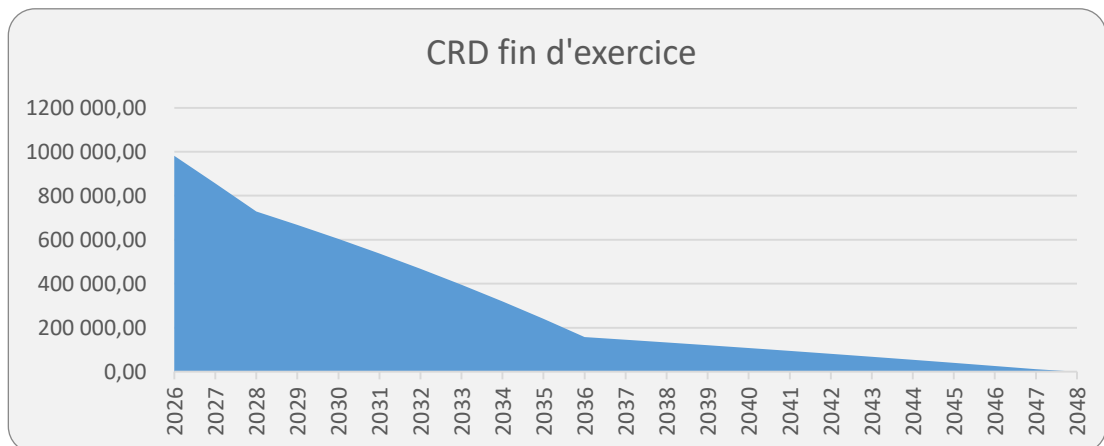
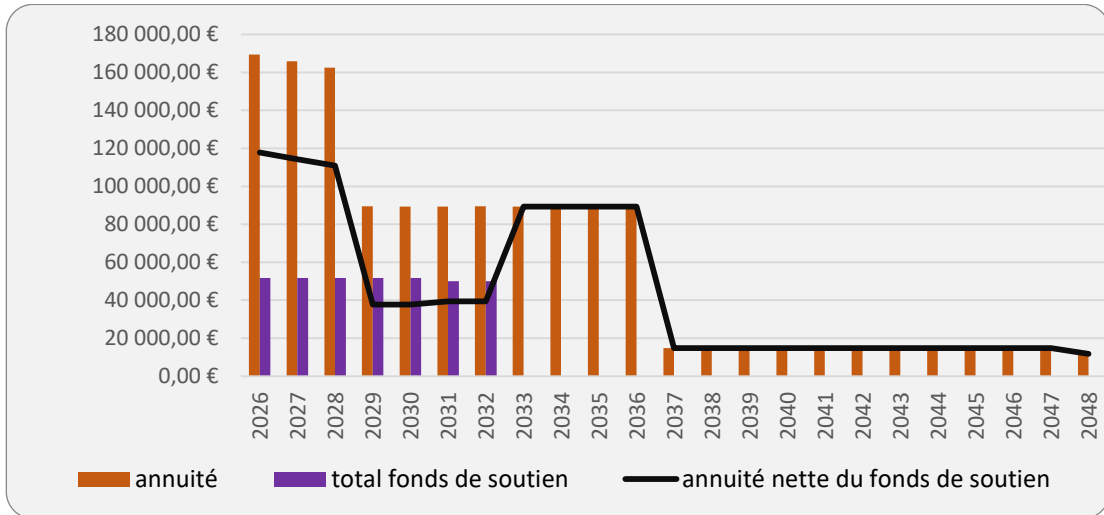
✓ Il n'est pas prévu de transférer la compétence à l'intercommunalité.

✓ Considérant qu'il n'y a pas d'évènement majeur attendu, le budget de fonctionnement sera un budget de reconduction incluant la hausse de certaines matières premières et de la masse salariale (GVT, CNRACL, santé, vacances de postes).

✓ Les ventes augmenteraient conformément à la hausse des tarifs.

✓ Les travaux seront réalisés pour renouveler les réseaux en tenant compte du schéma directeur. La programmation sera proposée dans les meilleurs délais. Ils pourront être financés par le résultat N-1, l'autofinancement N et un éventuel recours à l'emprunt.

LA DETTE



5^{ème} Partie : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

❖ PREAMBULE

✓ Le service assainissement est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il doit donc s'équilibrer avec ses propres ressources. Les dépenses et les recettes sont budgétisées sur la base du HT.

✓ Les produits financiers correspondent à la perçu au titre de la sortie des emprunts structurés.

❖ ELEMENTS RETROSPECTIFS

ASSAINISSEMENT	2022		2023		2024		2025
recettes de gestion (RRF compris 78 hors 76, 77)	1 486 250,32	-4,32%	1 422 054,77	27,95%	1 819 549,20	-13,76%	1 569 200,49
dépenses de gestion (DRF hors 66 et 67)	820 630,71	26,68%	1 039 559,14	21,22%	1 260 104,76	-14,31%	1 079 759,75
epargne de gestion	665 619,61	-42,54%	382 495,63	46,26%	559 444,44	-12,51%	489 440,74
intérêts de la dette (emprunts)	59 275,15	-5,16%	56 215,97	-0,86%	55 733,91	-8,68%	50 895,92
resultat financier hors intérêts	34 263,99	-3,89%	32 930,61	8,62%	35 770,09	-7,05%	33 248,36
resultat exceptionnel hors cessions	-5 598,96	386,51%	-27 239,56	307,10%	-110 891,68	-86,40%	-15 084,14
epargne brute hors cessions	635 009,49	-47,72%	331 970,71	29,10%	428 588,94	6,56%	456 709,04
amortissement du capital (compte 16)	90 774,11	3,54%	93 988,49	10,37%	103 731,42	3,15%	107 000,00
épargne nette hors cession	544 235,38	-56,27%	237 982,22	36,50%	324 857,52	7,65%	349 709,04

Les données 2025 correspondent au compte administratif en attente de pointage final avec la perception

❖ PROSPECTIVE

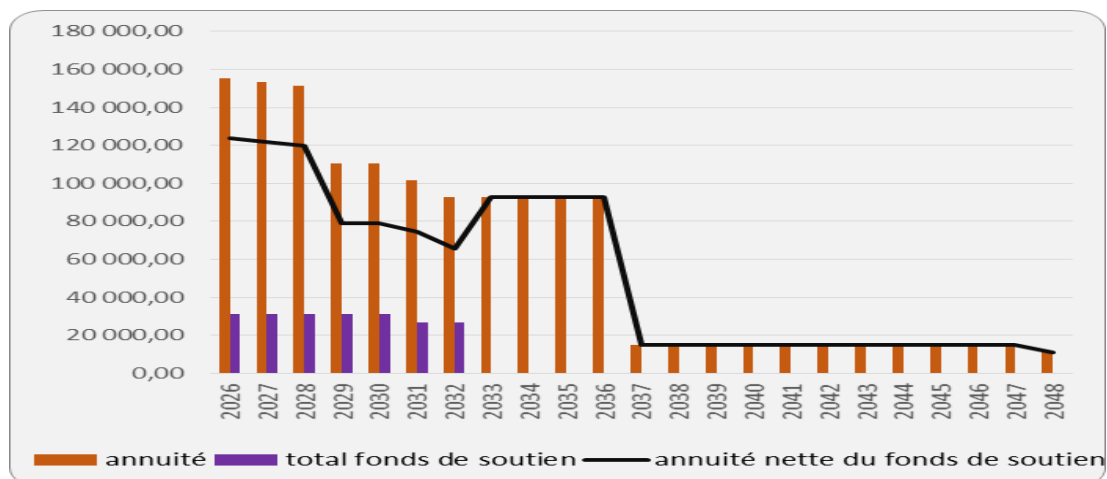
✓ Il n'est pas prévu de transférer la compétence à l'intercommunalité.

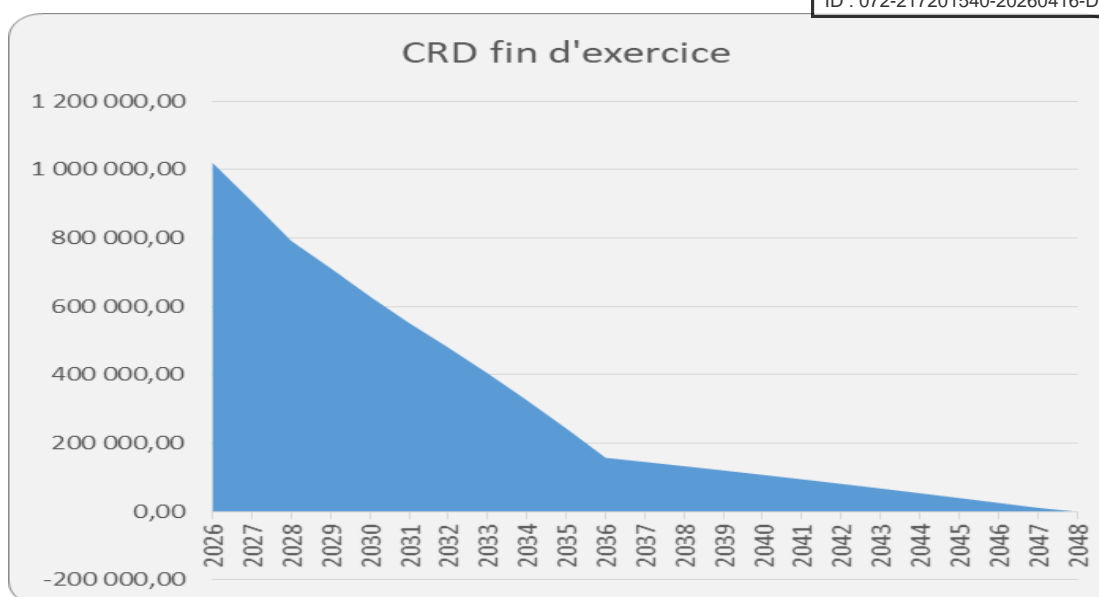
✓ Considérant qu'il n'y a pas d'évènement majeur attendu, le budget de fonctionnement sera un budget de reconduction incluant la hausse de certaines matières premières et de la masse salariale (GVT, CNRACL, santé, vacances de postes).

✓ Les ventes augmenteraient conformément à la hausse des tarifs.

✓ Les travaux seront réalisés pour renouveler du matériel et des réseaux en tenant compte du schéma directeur. La programmation sera proposée dans les meilleurs délais. Ils pourront être financés par le résultat N-1, l'autofinancement N et un éventuel recours à l'emprunt.

❖ LA DETTE





6^{ème} Partie : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU BUDGET DU CINEMA LE KID

❖ PREAMBULE

✓ L'exploitation du cinéma est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). S'agissant d'une activité culturelle d'intérêt général, il peut à titre dérogatoire être équilibré par une subvention du budget général.

❖ ELEMENTS RETROSPECTIFS

KID	2022		2023		2024		2025
recettes de gestion (RRF hors 76 et 77)	670 653,47	-17,56%	552 884,09	35,15%	747 195,44	-15,29%	632 931,56
dépenses de gestion (DRF hors 66 et 67)	732 888,22	-8,64%	669 530,35	8,22%	724 553,13	-14,09%	622 443,91
épargne de gestion	-62 234,75	87,43%	-116 646,26	-119,41%	22 642,31	-53,68%	10 487,65
épargne de gestion hors subvention ville	-272 234,75	-57,15%	-116 646,26	-80,83%	-22 357,69	389,82%	-109 512,35
intérêts de la dette (emprunts)	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00
resultat financier hors intérêts	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00
resultat exceptionnel hors cessions	73 727,15	91,12%	140 905,70	-95,39%	6 499,23	-89,52%	681,11
epargne brute hors cessions	11 492,40	111,09%	24 259,44	20,12%	29 141,54	-61,67%	11 168,76
amortissement du capital (compte 16)	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00
épargne nette hors cession	11 492,40	111,09%	24 259,44	20,12%	29 141,54	-61,67%	11 168,76

Les données 2025 correspondent au compte administratif en attente de pointage final avec la perception

❖ PROSPECTIVE

✓ La prospective est réalisée sur la base d'une activité 2026 estimée à 78 000 entrées.

✓ La masse salariale évoluera pour tenir compte du GVT, de la CNRACL de la contribution santé. Il n'y avait pas de postes vacants en 2025.

✓ La subvention du budget principal est estimée à 193 000 €.

✓ IL n'est pas prévu d'investissement nécessitant le versement d'une subvention complémentaire aux ressources internes du budget (dotation aux amortissements des immobilisations).

7ème Partie : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU BUDGET DES SALLES MUNICIPALES

❖ PREAMBULE

✓ Ce budget est ouvert depuis le 1^{er} janvier 2022. Il regroupe la gestion de Printania, de Coppélia, du Théâtre de la halle au blé, des salles de quartier de Verron, Saint germain du val et du Bas-rhin ainsi que la salle d'activité zac du canada.

❖ ELEMENTS RETROSPECTIFS

SALLES	2022		2023		2024		2025
recettes de gestion (RRF hors 76 et 77)	27 655,45	49,96%	41 471,82	1695,61%	744 671,19	-18,10%	609 879,27
dépenses de gestion (DRF hors 66 et 67)	464 135,76	28,53%	596 531,65	22,94%	733 372,14	-19,60%	589 613,65
épargne de gestion	-436 480,31	27,17%	-555 059,83	-102,04%	11 299,05	79,36%	20 265,62
intérêts de la dette (emprunts)	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00
resultat exceptionnel hors cessions	456 000,01	35,87%	619 575,42	-99,47%	3 311,59	-97,35%	87,66
epargne brute hors cessions	19 519,70	230,52%	64 515,59	-77,35%	14 610,64	39,30%	20 353,28
amortissement du capital (compte 16)	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00	# DIV/01	0,00
épargne nette hors cession	19 519,70	230,52%	64 515,59	-77,35%	14 610,64	39,30%	20 353,28

Les données 2025 correspondent au compte administratif en attente de pointage final avec la perception

❖ PROSPECTIVE

✓ L'activité de 2026 est basée sur celle de 2025.

✓ La masse salariale évoluera pour tenir compte du GVT, de la CNRACL de la contribution santé. Elle sera aussi impactée par un risque accru d'absentéisme non compensé par les assurances. La masse salariale passerait donc de 190 à 222 k€ auxquels on ajouterait une enveloppe identique à 2025 de 116 k€ pour réaliser des contrats de type guso (intermittents) pour compenser toute ou partie de l'absentéisme et un poste non pourvu depuis début 2025.

✓ La subvention du budget principal est estimée à 603 000 €.

